

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015



SOMMAIRE

- Le mot du Président	p. 4
- SEVRAVAL dans le bassin versant	p. 5
- SEVRAVAL	
o L'organisation administrative	p. 6
o Le périmètre d'action	p. 7
o Les domaines de compétence	p. 8
o Les missions	p. 9
o Les réunions du syndicat	p. 10
- Les faits marquants	p. 11
- Les actions d'entretien et de suivi en 2015	p. 13
o Entretien des plantations	p. 13
o Régulation des ragondins	p. 13
o Enlèvement des plantes envahissantes	p. 14
- L'entretien des ouvrages	p. 15
o Entretien des chaussées	p. 15
o Entretien des quais et cales	p. 15
- L'entretien de la base de loisirs de Pont-Caffino	p. 16
- Restauration du perré et de la rampe de mise à l'eau de Portillon	p. 17
- Elaboration des contrats territoriaux et CRBV	p. 18
- Programme prévisionnel d'actions 2015/2019	p. 19
- Le bilan financier en 2015	p. 20
- La sensibilisation	p. 22
- Les projets pour l'année 2016	p. 23



Bilan d'activités 2015

Ce bilan d'activité est le 17ème depuis l'année 1999.

C'est en effet la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale qui a « gravé » la notion du rapport retraçant l'activité intercommunale.

SEVRAVAL a considéré dès 1999 que l'élaboration de ce compte-rendu annuel et sa présentation par les délégués devant les conseils municipaux constituaient un temps fort d'information pour tous les élus.

Au fil des années ce rapport a aussi été adressé aux partenaires institutionnels et financiers de SEVRAVAL, la Région, le Département, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et l'EPTB Sèvre Nantaise, etc...

Le mot du Président

L'année 2015, comme pour beaucoup de collectivités, est marquée par un contexte juridique et financier particulier. Les perspectives d'évolutions liées à la loi GEMAPI, la mutualisation enclenchée à l'échelle du bassin versant de la Sèvre Nantaise conduisent à retarder certaines décisions d'investissement dans l'attente des résultats des études réalisées, notamment par l'EPTB Sèvre Nantaise, et dans l'attente par ailleurs des décisions des collectivités qui financent le syndicat.

Du côté des travaux habituels d'entretien ce sont les conditions météorologiques qui ont conduit à reporter une grande partie du programme.

Enfin sur la restauration de la continuité écologique, le syndicat reste dans l'attente des positions précises de l'Etat.



❖ SEVRAVAL DANS LE BASSIN VERSANT DE LA SEVRE NANTAISE



❖ SEVRAVAL : L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Créé le 1^{er} juin 1971, SEVRAVAL regroupe 15 communes :

Il est administré par un comité composé de 15 délégués (1 titulaire et 1 suppléant par commune adhérente).

Aigrefeuille-sur-Maine : Mme Danielle

PICAUD

Château-Thébaud : M. Roger TUAL

Clisson : M. Bernard BELLANGER

Gorges : M. Didier MEYER

La Haye-Fouassière : M. Benoît TEILLET

Le Pallet : M. Joël BARAUD

Maisdon-sur-Sèvre : M. Aymar RIVALLIN

Monnières : M. Albert MECHINEAU

Nantes : M. Olivier CHATEAU

Remouillé : M. André CONFOLANT

Rezé : M. Yann VINCE

Saint Fiacre-sur-Maine : M. Pascal DABIN

Saint Hilaire-de-Clisson : M. Denis

THIBAUD

Saint-Lumine-de-Clisson : M. Jean-Pierre LEROY

Vertou : M. Laurent DEJOIE

Depuis avril 2014 le bureau est composé des 7 délégués suivants :

M. Laurent DEJOIE, Président

M. Albert MECHINEAU, Vice-Président

M. Joël BARAUD, Vice-président

M. Yann VINCE, Vice-Président

M. Roger TUAL

M. Bernard BELLANGER

M. Olivier CHATEAU



Le Comité Syndical et le Bureau décident des actions à conduire.

La trésorière principale de Vertou apporte son appui sur le plan financier. Le syndicat s'entoure également des compétences de bureaux d'études, chargés de définir les projets en amont de leur mise en œuvre, ainsi que la D.D.T.M* pour la police de l'eau et de l'ONEMA* pour la police des milieux aquatiques et de la pêche.

Depuis le 1^{er} mars 1988, une technicienne de rivière a été affectée au territoire de SEVRAVAL. Au sein de l'EPTB Sèvre Nantaise elle fait partie du réseau des 6 techniciens de rivière chargés de la surveillance de la Sèvre et de ses affluents.

La technicienne de rivière travaille en étroite collaboration avec le secrétariat du syndicat basé à Vertou, qui assure le suivi administratif et financier de l'ensemble des dossiers.

La complexité croissante du cadre de l'action publique et l'ampleur des défis à relever pour parvenir au bon état des milieux aquatiques ont conduit l'EPTB* à proposer des pistes de travail et un projet de mutualisation administrative pour un partenariat renouvelé avec les syndicats de rivière.

En 2013 SEVRAVAL et les autres syndicats de rivière du bassin ont adhéré au syndicat mixte EPTB* Sèvre Nantaise.

♦ SEVRAVAL : le périmètre d'action

Depuis sa création, SEVRAVAL intervient sur 54 km de rivière dont 21 km de Sèvre domaniale (du pont de Monnières à Nantes), 12 km de Sèvre non domaniale (de Clisson inclus à Monnières), 21 km de Maine non domaniale de Remouillé inclus à St Fiacre-sur-Maine (dont 6 km de navigable).

Depuis 2007, son périmètre s'est élargi aux affluents : le Chaintreau (6.9 km), la Margerie (13.4 km) et la Bourdinière (2.9 km), **soit au total environ 86 km de cours d'eau.**

*DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

*ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

*EPTB : Etablissement Public Territorial de Bassin



❖ LES DOMAINES DE COMPETENCES

Extraits des statuts de décembre 2006

Réalisation de travaux de restauration et d'entretien sur lit mineur des cours d'eau la Sèvre Nantaise, la Maine et les affluents à l'exception des ruisseaux non domaniaux situés sur le territoire des communes de Nantes, Rezé et Vertou.

Réalisation de travaux de restauration, d'entretien, de modification ou d'effacement des chaussées.

Réalisation de travaux sur le patrimoine fluvial (quais, cales, etc..) et toute action en faveur des activités culturelles, sportives et d'animation liées à l'eau.

Réalisation d'actions de communication et de sensibilisation des acteurs du sous-bassin Sèvre et Maine aval à la préservation et la gestion des milieux aquatiques.

Réalisation d'études d'intérêt général dans les domaines de compétences.

Participation à la mise en œuvre d'actions sur les lits majeurs des cours d'eau pour le maintien et la préservation des zones humides.

Participation aux actions concertées de gestion quantitative et qualitative de l'eau à l'échelle du Bassin Versant.



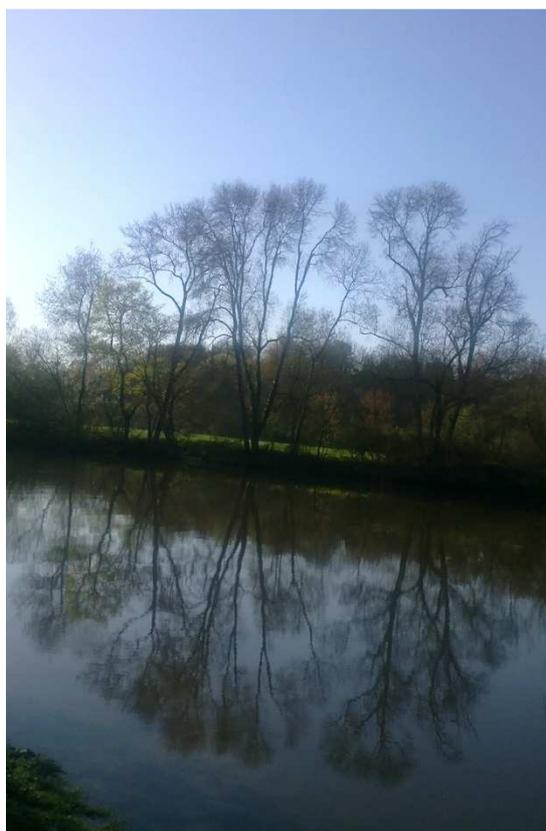
❖ LES MISSIONS

Le syndicat a vocation à gérer les berges, le lit et certains ouvrages hydrauliques dont il est propriétaire de la Sèvre et de la Maine en respectant les lois et la réglementation : Loi sur l'Eau, Code de l'environnement...

En 1992, le syndicat a signé une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Département sur la partie de la Sèvre domaniale navigable. A ce titre, le syndicat assure la maîtrise d'ouvrage des travaux situés sur cette zone, à l'exception de la Chaussée des Moines à Vertou et du barrage de Pont-Rousseau à Nantes/Rezé. Il collabore étroitement avec le Service Infrastructures Maritimes et Voies Navigables du Département de Loire-Atlantique pour toutes les affaires concernant la Sèvre navigable.

SEVRAVAL met en œuvre les programmes définis dans le Contrat Restauration Entretien (2008-2013) et le Contrat Régional de Bassin Versant (2012-2014) signé en 2012.

Pour réaliser les actions inscrites au CRE sur des terrains privés en bord de rivière, SEVRAVAL, en qualité de maître d'ouvrage, est autorisé par une Déclaration d'Intérêt Général, Arrêté préfectoral du 16 mars 2010. En 2015, une prolongation a été accordée jusqu'en mars 2018.



❖ LES PRINCIPALES REUNIONS EN 2015

C.T.M.A

COFIL technique : 25 février

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Comité de suivi Sèvre navigable : 9 mars

COFIL technique Portillon : 28 septembre

COFIL du sous-bassin Aval Sèvre :

4 septembre

COFIL du sous-bassin des
Maines :

4 septembre

COVA :
3 novembre

CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

Comité de pilotage technique : 2 mars

EPTB Sèvre Nantaise

Conférence des Présidents de syndicats de rivière : 5 février, 7 mai

Réunion des Présidents avec les techniciens de rivière et animateurs de bassin versant : 7 juillet, 25 septembre

Conseils syndicaux : 19 février, 9 juillet, 1^{er} octobre, 26 novembre

Inauguration du moulin de Nid d'Oie : 31 mars

Mutualisation de l'administratif Syndicat
SEVRAVAL/EPTB Sèvre nantaise :

Réunions : 16 janvier, 13 mars, 23 avril,
15 septembre

COMITES SYNDICAUX

9 mars

8 juin

16 novembre

❖ LES FAITS MARQUANTS EN 2015

❖ Consultations :

- travaux ripisylve sur la Sèvre
- rampe passe à canoë-kayak et entretien de la chaussée à Pont-Caffino
- panneau de signalétique au Liveau



❖ Portillon : Elaboration de l'APD



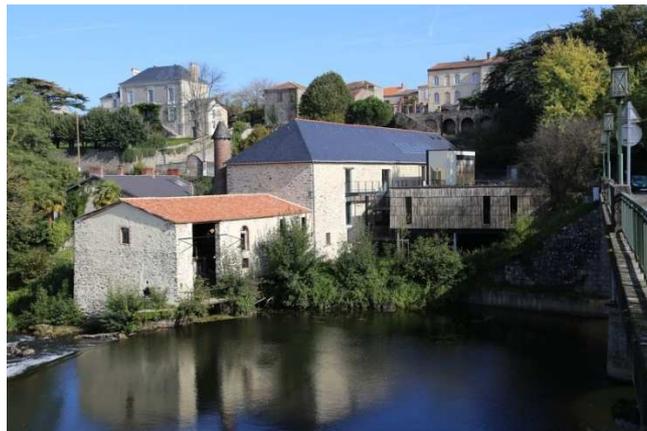
Afin d'établir l'APD de ce projet et de prévoir la mise en œuvre de fondations stables et durables et de mieux appréhender la meilleure solution technique à envisager, une étude géotechnique poussée sur la totalité du linéaire soit 95 m a été réalisée par le bureau d'études Géolithe en mars 2015.



- ◆ Pêche électrique à Clisson et à Gorges les 22 et 23 septembre



- ◆ Arrivée d'Odile Pluchon le 13 mai au Moulin du Nid d'Oie
- ◆ Déménagement des bureaux de SEVAVAL au Moulin du Nid d'Oie le 18 décembre et recrutement par l'EPTB d'Hélène Messenger par voie de mutation au 1^{er} janvier 2016.



❖ LES ACTIONS D'ENTRETIEN ET DE SUIVI EN 2015

En 2015, SEVRAVAL a inscrit une enveloppe de 26 850 € TTC pour l'entretien régulier de la rivière sur les opérations suivantes :

- entretien des plantations
- régulation des populations de ragondins
- enlèvement des plantes envahissantes
- enlèvement d'embâcles
- entretien d'ouvrages

❖ L'entretien des plantations :

En 2015, l'entretien a nécessité 5 jours de travail : sur la Sèvre Nantaise (La Haye-Fouassière, Saint Fiacre-sur-Maine, Monnières et Vertou) et sur la Maine (Maisdon-sur-Sèvre et Château-Thébaud).

Cet entretien a été réalisé par des personnes en insertion avec l'association SEMES. Le montant de cette prestation s'élève à 2 200 €.

Ces travaux ont été financés par SEVRAVAL, l'Agence de l'Eau et le Département de Loire-Atlantique.

❖ La régulation des ragondins

La constitution d'un réseau de piègeurs par la FDGDON 44 a permis de mettre en place des luttres contre les ragondins par piégeage, sur le bassin versant de la Sèvre et la Maine aval.

Afin de prévenir une re-contamination importante, il est essentiel de poursuivre

l'action de piégeage engagée depuis plusieurs années.

En 2015, les frais liés aux captures se sont élevés à 632 € HT (exonération de TVA).

Nombre de ragondins piégés : 316



◆ L'enlèvement des plantes envahissantes

En 2015, le syndicat est intervenu sur la Maine, de Moulin Reuzard à Pont-Caffino, et sur la Sèvre en aval de la chaussée des Ronces ainsi que pour la première fois, suite à l'apparition ponctuelle de la jussie sur un nouveau tronçon de la chaussée de Nid d'Oie à celle d'Angreviers.

SEVRAVAL privilégie la méthode d'arrachage manuel et minutieux des massifs de jussie, étant donné les surfaces limitées à traiter mais néanmoins très dispersées.

Les risques de dissémination par boutures lors de l'intervention sont ainsi réduits.

Ce chantier est assuré par SEMES et le montant de cette action s'élève à 1 320 €



Balsamine de l'Himalaya



Renouée du Japon



Jussie

Le Département et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne sont les partenaires financiers du syndicat pour cette opération.



❖ L'ENTRETIEN DES OUVRAGES

◆ L'entretien des chaussées

En 2015, le syndicat a effectué des travaux ponctuels d'entretien sur les chaussées pour un montant de 1 320 € HT pour favoriser la randonnée nautique et pour la remontée des poissons migrateurs :

Débroussaillage de la rive de la chaussée du Moulin des Ronces à Monnières et enlèvement de bois dans les vannages, nettoyage de la passe à poissons à Pont-Caffino.

La visite annuelle des équipements (vannage, passe à canoë-kayak) liés à la chaussée de Pont-Caffino a été réalisée par JPS Company pour 744 € TTC.



Chaussée du Moulin des Ronces
Monnières – Le Pallet



Passe à poissons et passe à canoë-kayak à Pont-Caffino

◆ L'entretien des quais et cales



Quai de Port Domino



Quai de Beautour



Ponton

En 2015, le syndicat a lancé une consultation et entretenu les quais et cales de la Sèvre domaniale (Port Domino (Le Pallet), la Cantrie (St Fiacre), Portillon (Vertou), Le Chêne (Vertou), Beautour (Vertou), Les Châtelets (Nantes), le Port de la Haye-Fouassière pour un coût total de 9 427.68 € TTC

Le Département participe à hauteur de 80 % TTC



❖ L'ENTRETIEN DE LA BASE DE LOISIRS DE PONT-CAFFINO

Le syndicat en tant que propriétaire du site, prend en charge les réparations relevant du gros entretien (entretien du parc, redevance OM, travaux d'électricité et de plomberie, peinture...). Pour 2015, le coût s'est élevé à 13 545.96 € TTC.

♦ Travaux logement

Les travaux de réhabilitation du logement se sont poursuivis, le remplacement des ouvertures a été réalisé pour un montant de 6 706.13 € TTC.

La pose de velux afin d'apporter plus de clarté dans les pièces du bureau et de la véranda a été réalisée pour un montant de 1 425.60 € TTC.

Suite à ces travaux des infiltrations ont été constatées, ce qui a retardé considérablement l'avancement du chantier.

L'isolation et la peinture de ces 2 pièces ainsi que le bardage extérieur sont encore à réaliser.



- ♦ Une étude de filière a été réalisée afin d'évaluer la quantité des effluents à traiter sur l'ensemble des de la base et étudier les différentes solutions techniques. A l'issue de l'étude c'est la solution d'un raccordement de l'assainissement de la base à la station d'épuration de la commune de Château-Thébaud qui a été retenue.

- ♦ Pose de repères de crues par l'EPTB Sèvre Nantaise à Pont-Caffino



❖ RESTAURATION DU PERRÉ ET DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU DE PORTILLON À VERTOU

À l'automne 2015 2 pré-projets liés à la baisse ou non du niveau de la Sèvre Nantaise lors de la phase travaux ont été proposés par le bureau d'études SEGI :

- ◆ **Pré-projet 1 sans baisse du niveau d'eau de la Sèvre :**

Avec **pose de palplanches tout le long du perré sur 95 m**, restauration de la totalité du perré sur 70m, création d'une rampe de mise à l'eau, renaturation du petit ruisseau et création d'un ponton fixe.

Coût estimatif des travaux (avec tranches conditionnelles) : 514 063 € H.T.

- ◆ **Pré-projet 2 avec une baisse du niveau d'eau de la Sèvre d'au moins 1m pendant 3 semaines :**

Avec **pose partielle de palplanches (sur 75 m) le long du perré**, restauration totale du perré sur 70m, création d'une rampe de mise à l'eau, renaturation du petit ruisseau et création d'un ponton fixe,

Coût estimatif des travaux (y compris tranches conditionnelles) : 427 423 € H.T.

Le comité de pilotage souhaite privilégier ce pré-projet 2 car son coût est plus limité et la mise en œuvre un peu moins compliquée.



❖ ELABORATION DES CONTRATS TERRITORIAUX ET CRBV VOLET MILIEUX AQUATIQUES

Ces contrats ont pour objet de répondre à l'objectif de bon état écologique et qualitatif des milieux aquatiques et de permettre d'engager des actions de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise.

- ♦ **Les Contrats Territoriaux (CT 2015-2019) entre l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Sèvre Nantaise (EPTBSN), les syndicats de rivières,** et les autres structures concernées.

→ **2 volets d'intervention** pour répondre aux dispositions prévues dans le Schéma d'Aménagement et de la Gestion de l'Eau (SAGE) Sèvre Nantaise :

- **Milieux aquatiques**
- **Lutte contre les pollutions diffuses**

SEVRAVAL du fait de ses statuts et compétences est concerné uniquement par le volet Milieux Aquatiques (CTMA).

→ **4 contrats géographiques territoriaux (CT) :**

- BV en amont du Longeron
- **BV Aval Sèvre Nantaise**
- BV Moine-Sanguèze
- **BV Maines**

SEVRAVAL est donc concerné par 2 CT : celui du BV aval Sèvre Nantaise et celui du BV Maines, ce qui entraîne 2 programmes prévisionnels d'actions sur les milieux aquatiques (CTMA) pour les 5 prochaines années.

- ♦ **Le Contrat Régional du Bassin Versant (CRBV 3) 2015-2017 entre la Région des Pays de la Loire et l'EPTBSN**

Il a pour objectif d'accompagner la mise en œuvre des actions nécessaires à la réponse aux enjeux de la gestion de la ressource en eau et de l'amélioration de la qualité de l'eau, définis à travers le SAGE Sèvre Nantaise révisé.

Les actions envisagées dans les 3 premières années du CTMA ont vocation à être intégrées dans la CRBV 3



❖ PROGRAMME PREVISIONNEL D' ACTIONS POUR SEVRAVAL (2015/2016 – 2019/2020)

Une partie de ce programme prévisionnel a pour objet de répondre à l'objectif de bon état écologique et qualitatif des milieux aquatiques pour 2021 ou 2027, affiché par la Directive Cadre sur l'Eau, et repris dans les orientations du Schéma Directeur d'Aménagement et de la Gestion de l'Eau Loire- Bretagne et du SAGE révisé du bassin de la Sèvre Nantaise.

Ainsi, le SAGE Sèvre Nantaise révisé prévoit d'améliorer la qualité des milieux aquatiques à travers certaines dispositions ayant pour objectifs :

- Atteindre le **bon état écologique des masses d'eau**
- Restaurer la **continuité écologique**
- Préserver les **zones humides et les haies** ayant un rôle vis-à-vis de la qualité et de la quantité de l'eau

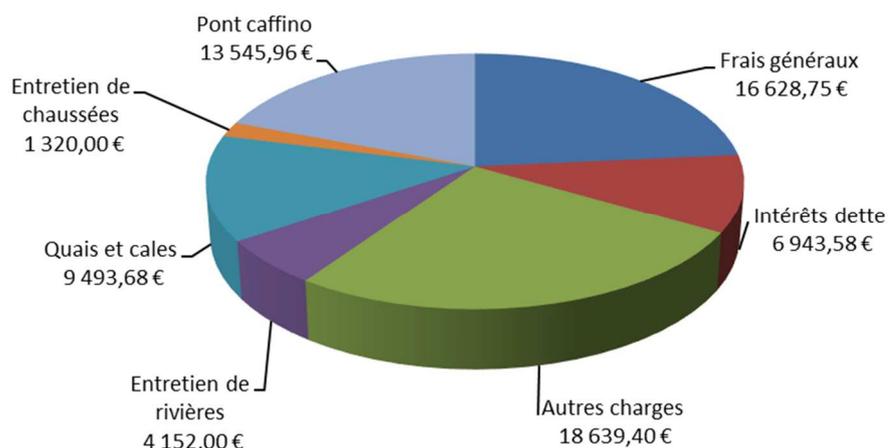
A l'issue de la définition des secteurs et enjeux prioritaires et de l'établissement d'un diagnostic sur les ruisseaux concernés (La Margerie, Le Chaintreau et l'Osée), **les actions à mener sont :**

- Poursuivre la restauration de la ripisylve
- Poursuivre la restauration de l'état physique en priorité de l'aval de la Margerie et du Chaintreau selon les opportunités et éventuellement l'Osée
- Réduire les impacts de certains ouvrages hydrauliques, en priorité sur les 4 chaussées propriétés de SEVRAVAL,
- Réduire les impacts d'un ou deux plans d'eau sur cours d'eau en fonction d'opportunités.
- Envisager éventuellement la mise en place de quelques zones tampons en sortie de drains agricoles.
- Poursuivre les actions annuelles récurrentes ou d'entretien, la communication et la signalétique.



❖ LE BILAN FINANCIER DE SEVRAVAL EN 2015

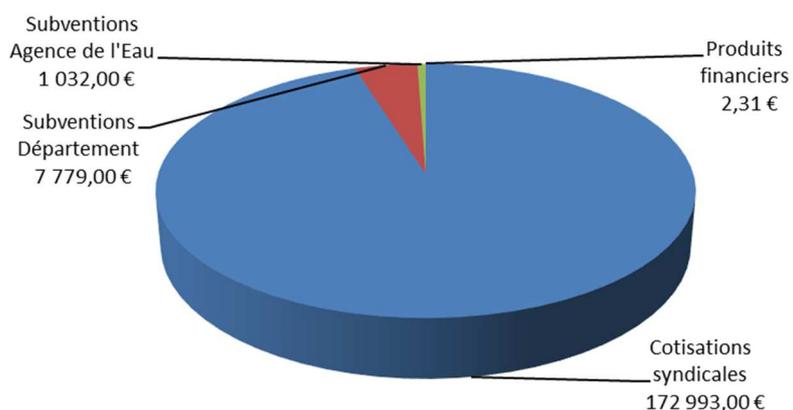
Dépenses de fonctionnement 2015



Les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 9% en 2015 et s'élèvent à 70 723,37 € contre 64 615,25 € en 2014,

Elles recouvrent les frais généraux, les travaux d'entretien sur les différents sites et des charges diverses telles que la participation à l'EPTB Sèvre Nantaise et les indemnités aux élus.

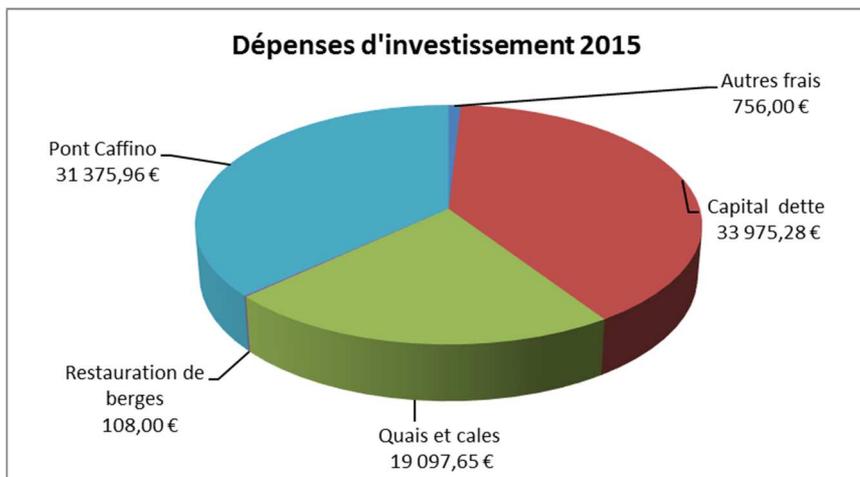
Recettes de fonctionnement 2015



Les recettes réelles de fonctionnement progressent de 4% en 2015. Elles s'élèvent à 181 806,31 € contre 174 169,53 € en 2014.

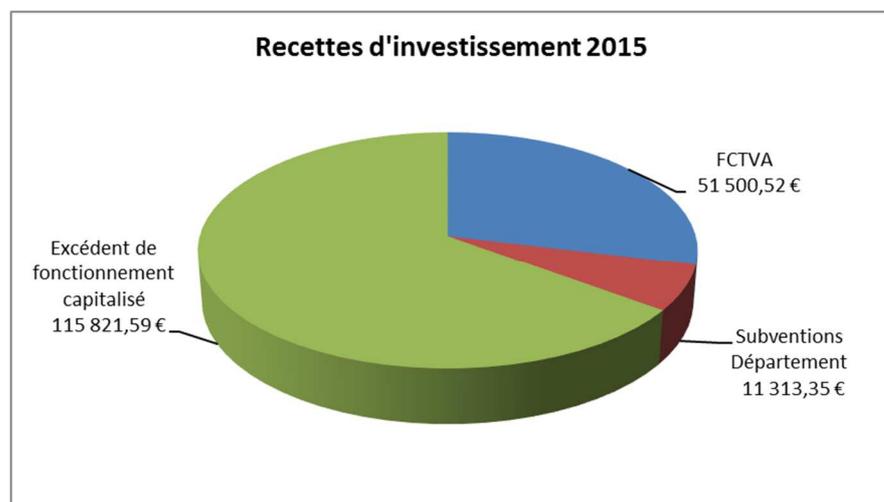
Elles sont constituées :

- . des cotisations syndicales,
- . des subventions du Département et de l'Agence de l'Eau,
- . de produits financiers.



Les dépenses réelles d'investissement s'établissent pour 2015 à 85 312.89 € contre 172 008,14 € en 2014, soit une baisse de 50 %,

Les travaux sont les principales dépenses de l'exercice et concernent notamment les travaux liés aux quais et cales et Pont Caffino.



En 2015, la section d'investissement enregistre une diminution de 5% des recettes réelles constatées :

178 635,46 € contre 187 181,08 € en 2014.



❖ LA SENSIBILISATION

- ◆ Forum des métiers au lycée Charles Péguy pour les collégiens le samedi 17 janvier
- ◆ Forum des métiers au Collège Lucie Aubrac de Vertou le 23 mars
- ◆ Rappel, une exposition de 9 panneaux intitulée « Un sillage pour la Sèvre et la Maine » est à la disposition des communes ou structures qui souhaiteraient l'emprunter moyennant la signature d'une convention de mise à disposition.



Un syndicat à l'aval du bassin versant de la Sèvre Nantaise

Un faisceau de rivières

La Sèvre Nantaise : dernier grand affluent de la Loire. Son bassin englobe 2 000 km² de rivières et ruisseaux. Son territoire de 2 350 km² couvre 134 communes, réparties sur quatre départements – les Deux-Sèvres, le Maine-et-Loire, la Vendée et la Loire-Atlantique – et deux régions – les Pays de la Loire et Poitou-Charentes.



SEVRAVAL regroupe 15 communes situées en Loire-Atlantique



86 kms de cours d'eau

- 21 kms de Sèvre navigable
- 12 kms de Sèvre non domaniale
- 21 kms de Maine
- 32 kms d'affluents



La biodiversité

Une richesse locale à protéger

La biodiversité, c'est l'ensemble des organismes vivants qui évoluent dans des écosystèmes où faune et flore interagissent l'une avec l'autre mais aussi avec leur environnement, l'eau, le soleil, les éléments minéraux.

Un patrimoine naturel riche à préserver mais des espèces menacées

- L'Angélisque des Estuaires : une grande ombellifère en zone Natura 2000 menacée par l'activité humaine et l'érosion des berges.
- Le Scirpe Triquètre croît en lisière de berges. Il est menacé par le maintien d'un haut niveau d'eau et la mauvaise qualité des vases.
- La Loure de Rivière est menacée par la disparition des haies et la diminution des poissons.



Un devoir de mobilisation : SEVRAVAL agit pour protéger ces espèces

- A Nantes, des espaces favorables à l'Angélisque des Estuaires ont été créés en stabilisant les berges tout en préservant le sentier piétonnier très fréquenté.
- Le Scirpe Triquètre est réapparu ponctuellement à proximité de l'Angélisque des Estuaires.
- La Loure de Rivière : son existence est attestée sur la Maine grâce aux empreintes et aux excréments trouvés. Des berges sont peu entretenues ou plantées afin de préserver son habitat.
- SEVRAVAL stoppe aussi la perte de la biodiversité en luttant contre les espèces envahissantes souvent exotiques : Renouée du Japon, Jussie, Ragondins.

❖ LES PROJETS POUR L'ANNEE 2016

↳ Suppression de buses, pose de clôtures, diversification de milieux aquatiques, gué sur le ruisseau du Chaintreau et plantations sur la Sèvre et ses affluents.

↳ Restauration ripisylve sur la Sèvre Nantaise de la chaussée de Nid d'Oie à celle d'Angreviers et sur la Maine de Pont Caffino à la confluence de la Sèvre.

↳ Continuité écologique, lancement d'une étude opérationnelle sur 4 chaussées propriétés de SEVRAVAL

↳ Restauration du perré et de la rampe de mise à l'eau de Portillon à Vertou : poursuite du projet

↳ Signature avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne des Contrats de Territoire Milieux Aquatiques (C.T.M.A)...

Faire vivre la convention de partenariat syndicat SEVRAVAL/EPTB Sèvre Nantaise :

↳ Réflexion dans le cadre de la GEMAPI* transférée aux EPCI à fiscalité propre et suivi d'une étude lancée par l'EPTB Sèvre Nantaise afin de faire un diagnostic actuel et envisager des scénarii...

*GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations





CONTACTS :
Syndicat SEVRAVAL
Moulin du Nid d'Oie
10 bis Route de Nid d'Oie
CS 49405 44194 CLISSON
☎ 02 51 80 50 12
contact@sevraval.fr
Odile PLUCHON
Technicienne de rivières
■ 06 88 75 47 03
opluchon@sevre-nantaise.com